

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

La fécondité des populations

Journal de la société statistique de Paris, tome 18 (1877), p. 209-218

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1877__18_209_0

© Société de statistique de Paris, 1877, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II. — LA FÉCONDITÉ DES POPULATIONS.

Parmi les problèmes qui intéressent l'ordre social, c'est avec infiniment de raison qu'on place au premier rang la question de la population; aussi croyons-nous y revenir encore à l'occasion d'un travail important publié, sur ce sujet, dans la *Revue scientifique*, par M. le docteur Bertillon.

S'attachant principalement à la fécondité des populations, qui est la principale cause de leur accroissement, ce savant n'a pas de peine à démontrer qu'à cet égard notre pays est au dernier rang des nations européennes, bien que nulle part il n'y ait autant de mariages susceptibles de produire des enfants.

Cette dernière observation, qui renverse un des préjugés les plus universellement répandus parmi nous, nous a particulièrement frappé, et c'est dans le but de vérifier cette assertion et d'en approfondir la valeur que nous nous sommes livré personnellement à de longues recherches, à la suite desquelles nous avons pu dresser un tableau aussi complet que possible du mouvement de la population des divers États qui composent la famille européenne. (Voir ce tableau, page 210.)

Ce tableau, qui comprend les résultats moyens des années 1872, 1873, 1874 et 1875, a été, pour la plus grande partie, établi à l'aide de documents encore inédits recueillis par le service de la statistique générale de France. Tous les États de l'Europe y figurent, à l'exception de la Turquie, où il n'existe pas de registres de l'état civil, et de l'Espagne et du Portugal, dont les relevés sont trop anciens pour pouvoir être utilisés.

Nous donnerons plus loin une courte analyse de ce tableau, mais pour être fidèle au titre placé en tête de cet article, nous ne nous attacherons d'abord qu'à une seule question, celle de la fécondité des populations.

On sait que la mesure de cette fécondité s'obtient en rapportant les naissances

MOUVEMENT DE LA POPULATION DES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'EUROPE pendant la période 1872 à 1875 inclus.

RÉSULTATS MOYENS ANNUELS.

ÉTATS.	POPULA-TION.		FEMMES DE 15 A 45 ANS		MARIAGES			PAR ÉTAT CIVIL.			PAR SEXE.		TOTAL.	MORT-NÉS (2).	DÉCÈS.	EXCÉDANT des NAISSANCES sur les décès.
	TIXON.	non mariées.	mariées.	Total.	Legitimes.	Natarelles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.					
						Legitimes.	Natarelles.									
France	36,323	4,359	3,846	8,205	319,383	885,392	69,105	489,033	405,464	954,497	44,225	816,106	138,391			
Angleterre et Galles	23,499	2,685	2,724	5,409	202,468	797,246	42,961	428,349	411,858	840,207	»	514,443	325,774			
Écosse	3,447	340	427	767	26,120	110,750	10,774	62,410	59,114	121,524	»	78,765	42,759			
Irlande	5,333	470	703	1,173	25,298	139,932	3,383	73,691	69,621	143,315	»	96,226	47,089			
Belgique	5,292	474	684	1,158	40,015	159,835	12,068	87,965	83,938	171,903	7,710	116,269	55,634			
Hollande	3,742	369	472	841	31,192	130,395	4,605	69,225	65,775	135,000	7,479	91,446	43,554			
Suisse	2,727	266	367	633	22,286	78,938	3,944	42,435	40,447	82,882	4,000	64,528	18,354			
Empire d'Allemagne (1)	42,052	4,380	5,082	9,462	406,744	1,524,085	146,187	857,315	812,927	1,670,272	69,267	1,165,808	504,464			
Danemark (1875)	1,880	188	228	416	15,915	53,540	6,209	30,619	29,130	59,749	2,042	39,423	20,326			
Suède	4,318	405	559	961	30,727	117,783	44,152	67,690	64,245	131,935	4,345	79,631	52,304			
Norvège (1875)	1,817	175	226	401	14,163	51,377	4,910	28,903	27,384	56,287	2,009	33,949	22,338			
Finlande (1875)	1,913	»	»	449	15,934	63,988	5,521	35,695	33,814	69,509	2,089	43,440	26,069			
Russie (1870)	65,705	»	»	»	659,042	2,999,007	102,803	1,587,358	1,514,452	3,101,810	»	2,239,652	862,158			
Autriche	21,059	»	»	»	489,778	728,416	99,559	426,802	401,173	827,975	19,947	692,000	135,975			
Hongrie (1872-74)	13,720	»	»	»	148,143	530,703	26,829	291,395	276,437	507,532	»	663,166	— 95,634			
Roumanie	4,780	»	»	»	31,527	143,876	5,105	78,544	70,437	148,981	3,888	132,389	16,592			
Italie	27,233	3,224	2,977	6,201	213,938	927,653	70,573	514,772	483,454	998,226	28,679	827,971	170,255			
Grèce (1875)	1,500	»	»	336	10,250	43,730	656	23,065	21,321	44,386	63	30,936	13,400			
Prusse	25,432	2,659	3,031	5,693	245,728	930,324	73,133	515,387	488,070	1,003,457	42,666	687,641	315,816			
Bavière	4,959	485	641	1,126	47,967	175,261	27,163	103,968	98,456	202,424	6,983	155,025	47,399			
Saxe	2,556	292	313	605	23,512	100,163	15,328	59,118	56,373	115,491	5,073	76,637	38,854			
Wurtemberg	1,875	185	250	435	17,731	74,610	7,476	41,921	40,175	82,096	3,211	58,680	23,416			
Alsace-Lorraine	1,560	150	208	358	13,310	50,057	4,010	27,729	26,338	54,067	2,543	40,267	13,800			

(1) États dits de l'Allemagne :

(2) Les mort-nés ne sont compris ni aux naissances ni aux décès.

annuelles à la population correspondante. En procédant ainsi, l'on obtient, pour les divers États de l'Europe qui figurent dans notre tableau, les rapports ci-après, que nous avons rangés d'après leur ordre décroissant :

FÉCONDITÉ DE LA POPULATION.

Naissances annuelles par 100 habitants.

Russie	4.72	Belgique	3.25
Hongrie	4.14	Danemark	3.42
Allemagne	3.97	Roumanie	3.12
Autriche	3.93	Norvège	3.10
Italie	3.67	Suède	3.05
Finlande	3.63	Suisse	3.04
Hollande	3.60	Grèce	2.96
Angleterre	3.57	Irlande	2.69
Écosse	3.53	France	2.63

Ainsi, pour les dix-huit États que nous venons d'énumérer, la plus grande fécondité appartient aux États slaves, lesquels sont suivis de près par les États allemands. La Grande-Bretagne occupe un rang intermédiaire avec les Pays-Bas et la Belgique ; enfin la France, qui est tout au bas de l'échelle, diffère assez peu, sous ce rapport, de l'Irlande, de la Suisse et des États scandinaves.

On remarque enfin que l'Italie, qui est une puissance du Midi, présente un rapport à peine inférieur à ceux des États slaves et allemands, et l'on pourrait en dire autant de l'Espagne et du Portugal, si les faits actuels, dont nous n'avons pu obtenir le relevé, sont d'accord avec les anciennes statistiques de ces deux pays.

Pour ne parler que de l'Allemagne et de la France, il résulte des rapports qui précèdent, qu'à population égale, lorsque la France fait 100 enfants, l'Allemagne en produit 150.

A quoi peuvent tenir de pareils écarts ? d'où vient ce défaut d'harmonie dans un fait aussi essentiel que la reproduction de l'espèce humaine dans les États civilisés ?

Le premier point à considérer, c'est que la population tout entière ne contribue pas à cette reproduction ; l'âge de la fécondité est resserré dans certaines limites. A quelques exceptions près, ce n'est guère, en effet, qu'entre 15 et 45 ans que les femmes sont aptes à la procréation.

Nous avons relevé avec le plus grand soin, dans le précieux volume que le Bureau royal de statistique de Suède vient de consacrer à la statistique internationale des recensements, le nombre des femmes comprises entre ces deux âges, et, en partant de ce principe que la composition par âge des populations n'a pas varié depuis le dernier recensement effectué (la plupart de ces recensements ont eu lieu en 1871), nous avons pu déterminer pour l'époque actuelle le nombre dont il s'agit, et en prendre le rapport à la population correspondante.

Voici le résultat, certainement bien imprévu, de nos calculs :

Femmes de 15 à 45 ans, par 100 habitants.

France	22.6	Danemark	22.1
Angleterre	23.0	Suède	22.3
Écosse	22.3	Norvège	22.1
Irlande	22.0	Autriche	24.0
Belgique	21.9	Hongrie	23.2
Hollande	22.5	Italie	22.8
Suisse	23.3	Grèce	22.4
Allemagne	22.5		

La moyenne de ces rapports est de 22.6, et l'examen attentif de la série montre combien ils diffèrent peu entre eux. Si l'on tient compte des erreurs possibles des dénombrements, il est évident que les dissemblances sont négligeables et l'on peut conclure que tous ces rapports tendent à l'égalité.

Cette observation, qui a tous les caractères d'une loi naturelle, nous porte à affirmer que, quel que soit le pays, dans toute l'Europe, le rapport à la population des femmes en âge de procréer est constant.

Cette constance dans la proportion des femmes dans l'âge de la production est d'autant plus remarquable, qu'elle est unique dans son espèce, et que toutes les autres catégories de la population présentent des différences bien tranchées. Si nous comparons, par exemple, la France et la Prusse, qui, pour la fécondité, sont aux deux pôles opposés, nous trouvons les rapports suivants :

Proportion par 100 habitants.

	PRUSSE.	FRANCE.	DIFFÉRENCE.
Hommes de 0 à 15 ans . . .	17.8	13.7	— 4.1
— 15 à 45 ans . . .	21.7	22.2	+ 0.5
— 45 à 100 ans . . .	9.8	13.9	+ 4.1
	<hr/> 49.3	<hr/> 49.8	<hr/> + 0.5
Femmes de 0 à 15 ans . . .	17.6	13.3	— 4.3
— 15 à 45 ans . . .	22.6	22.6	»
— 45 à 100 ans . . .	10.5	14.3	+ 3.8
	<hr/> 50.7	<hr/> 50.2	<hr/> — 0.5
Population générale . . .	100.0	100.0	»

On voit combien ces pays diffèrent pour la proportion des enfants et des hommes ou femmes de plus de 45 ans, la différence est moindre quand on considère les hommes de 15 à 45 ans. — Mais il n'y a que pour les femmes de 15 à 45 ans que la différence est tout à fait nulle.

Quoi qu'il en soit, la conclusion à laquelle nous avons été amené est véritablement digne de fixer l'attention, car elle prouve que la nature a distribué également, entre les divers peuples, les moyens de reproduction ; on ne peut donc lui imputer les inégalités que nous avons fait ressortir plus haut dans leur fécondité respective. Il faut chercher ailleurs les causes de ces inégalités. Ces causes, comme nous allons le voir, sont d'ordre social ou même purement individuel.

Dans les limites d'âge que nous avons adoptées, toutes les femmes sont organisées par la nature en vue de la reproduction de l'espèce ; mais il s'en faut de beaucoup qu'elles soient toutes appelées à y participer.

Les lois, d'accord avec la morale publique, ont réglé les conditions de l'union des deux sexes en créant le mariage. Le mariage est donc une institution sociale, et comme nulle part il n'est obligatoire, un grand nombre de personnes se soustraient à ce devoir, ou par indifférence, ou par suite des nécessités de leur situation. Ajoutons que les institutions tendent, dans certains pays, à favoriser ces unions légales, et dans certains autres, à les restreindre. Or, comme les enfants qui naissent dans le mariage forment la grande majorité des naissances totales, il y a là une première cause, et peut-être la plus importante, des inégalités que nous avons constatées dans la fécondité générale.

A côté de ces unions légitimes, il faut placer les unions libres, qui, elles aussi, contribuent à accroître la population dans des proportions souvent très-différentes. Mais, il faut se hâter de le dire, la plus grande partie des femmes non mariées sont absolument étrangères à ces unions: d'abord parce que la morale les réprouve, et ensuite parce qu'un certain nombre d'entre elles sont engagées dans les liens religieux. De là une nouvelle restriction apportée à l'œuvre de la reproduction, inégalité considérable encore, car elle porte presque partout sur un nombre de femmes supérieur à celui des femmes unies à des époux légaux.

Au point de vue où nous nous plaçons, les femmes de 15 à 45 ans se divisent donc en deux catégories principales: les femmes mariées et les femmes non mariées. Voici, pour quelques États, le rapport de ces deux catégories à la population.

Pour 100 habitants :

	FEMMES DE 15 A 45 ANS		
	Mariées.	Non mariées.	Total.
France	12.0	10.6	22.6
Angleterre	11.4	11.6	23.0
Écosse	9.9	12.4	22.3
Irlande	8.8	13.2	22.0
Belgique	9.0	12.9	21.9
Hollande	9.9	12.6	22.5
Suisse	9.8	13.5	23.3
Allemagne	10.4	12.1	22.5
Danemark	10.0	12.1	22.1
Suède	9.4	12.9	22.3
Norvège	9.6	12.5	22.1
Italie	11.8	11.0	22.8

La France et l'Italie sont les deux seuls pays où le nombre des femmes mariées l'emporte sur celui des femmes qui ne le sont pas. Ils figurent également les premiers parmi les États qui comptent proportionnellement le plus de femmes mariées; l'Irlande, au contraire, occupe le dernier rang sur cette liste. Entre la France et l'Irlande, il y a une différence de 3.2, qui, rapportée au rapport minimum, lequel est de 8.8, forme un écart proportionnel de 36 p. 100, c'est-à-dire quatre fois supérieur à celui qu'amènerait le même calcul pour l'ensemble des femmes de 15 à 45 ans. Cette différence ne laisse pas que d'avoir une certaine importance; elle est naturellement la même pour les femmes non mariées, mais dans un ordre inverse.

Cependant, c'est la différence dans la proportion des femmes mariées qui doit le plus nous préoccuper, car c'est à ces dernières, nous l'avons déjà dit, que se rapporte la grande majorité des naissances enregistrées.

Nous sommes maintenant en mesure de serrer de plus près l'importante question de la fécondité. A la fécondité générale dans laquelle la population tout entière entre en jeu, nous pouvons, en effet, substituer la fécondité spéciale des femmes aptes à produire, et distinguer cette fécondité selon la nature du milieu, en rapportant les enfants légitimes aux épouses de 15 à 45 ans, et les enfants naturels aux femmes non mariées du même âge.

Dans le tableau suivant, qui renferme les résultats de nos calculs, nous avons classé les différents États dans l'ordre décroissant de la fécondité générale, de ma-

nière à montrer d'un seul coup d'œil quelle influence la fécondité spéciale des femmes de 15 à 45 ans, mariées ou non mariées, a pu exercer sur ces premiers rapports.

Ce tableau nous amènera à la conclusion de notre travail.

Fécondité proportionnelle des divers États de l'Europe.

N ^{os} d'or- dre.	ÉTATS.	FÉCONDITÉ générale : naissances par 100 habitants.	FÉCONDITÉ DES FEMMES de 15 à 45 ans		
			légitime.	naturelle.	moyenne.
1.	Russie	4.12	»	»	20.5
2.	Hongrie	4.94	»	»	17.8
3.	Allemagne	3.77	34.8	2.9	17.7
4.	Autriche	3.93	»	»	16.4
5.	Italie	3.67	28.8	2.4	16.1
6.	Finlande	3.63	»	»	15.8
7.	Hollande	3.67	35.3	1.0	16.0
8.	Angleterre	3.58	29.7	1.6	15.5
9.	Écosse	3.53	32.8	2.5	15.8
10.	Belgique	3.25	33.7	1.8	14.8
11.	Danemark	3.12	28.5	2.8	14.4
12.	Roumanie	3.12	»	»	13.5
13.	Norvège	3.10	29.3	2.2	14.0
14.	Suède	3.05	29.1	2.5	13.7
15.	Suisse	3.04	29.7	1.1	13.1
16.	Grèce	2.96	»	»	13.2
17.	Irlande	2.69	29.8	0.5	12.3
18.	France	2.63	20.3	1.8	11.6

A quelques interversions près, que les éléments que nous avons recueillis nous permettront d'expliquer, on voit que l'ordre général de la fécondité des femmes adultes est le même que celui de la fécondité générale.

Pour la fécondité légitime, en ne considérant que les États qui nous ont fourni des renseignements, c'est la Hollande qui tient le premier rang, suivie de très-près par l'Allemagne, et, à une certaine distance, par la Belgique et l'Écosse. Viennent ensuite les États scandinaves, l'Angleterre, l'Irlande et l'Italie, et enfin, tout à fait au dernier rang, la France.

Pour la fécondité naturelle, l'ordre n'est pas le même tout à fait ; si l'Allemagne conserve le premier rang, la France se relève et dépasse l'Angleterre, la Hollande, la Suisse et l'Irlande.

Ainsi, si notre population est la moins féconde de toutes, les naissances illégitimes n'entrent pour rien dans ce résultat. La vérité est que, bien que la France compte plus de femmes mariées que toutes les autres nations, la fécondité qui leur est propre se trouve entravée par certains principes de réserve et d'économie dont on a trop souvent parlé pour que nous insistions davantage.

L'Irlande, avons-nous dit, suit de près la France ; mais nos tableaux montrent que c'est par des causes toutes différentes. On voit, en effet, que dans ce pays la fécondité légitime est au niveau de celle de l'Angleterre et, par conséquent, assez élevée ; mais nous avons vu également que c'est en Irlande qu'il y a le moins de femmes mariées, et ce déficit a une influence incontestable sur la fécondité générale. C'est en Irlande aussi qu'il y a le moins d'enfants naturels : autre raison pour diminuer cette fécondité.

Des considérations du même genre permettent d'expliquer pourquoi l'Écosse, dont la fécondité, soit légitime, soit naturelle, est supérieure à celle de l'Angleterre, vient après elle pour la fécondité générale. C'est tout simplement parce qu'en Angleterre la proportion des femmes mariées est de 11.4, tandis qu'elle n'est que de 9.9 en Écosse.

La Hollande est, d'après notre tableau, l'État où la fécondité légitime est le plus élevée; si la fécondité générale est inférieure, cela tient au petit nombre relatif de ses enfants naturels.

La Belgique est supérieure à l'Écosse pour sa fécondité légitime; elle lui est inférieure pour sa fécondité naturelle. Mais, au lieu de 9.9 mariées p. 100 que renferme l'Écosse, il n'y en a, en Belgique, que 9. On s'explique ainsi que la Belgique soit au-dessous de l'Écosse pour la fécondité générale.

Nous laissons au lecteur le soin de faire d'autres comparaisons; mais ce qui précède suffit pour montrer que les causes qui modifient la fécondité générale dans les divers États de l'Europe sont multiples et peuvent être discernées séparément.

La question de la fécondité des populations ne se trouve pas ainsi complètement résolue; mais peut-être notre travail aura-t-il contribué à éclaircir quelques points jusqu'alors obscurs et à provoquer la solution définitive de cet important problème.

TOUSSAINT LOUA.

Comme complément à l'article qui précède, nous allons faire ressortir, dans une courte analyse, les autres points saillants de notre tableau général.

Si nous considérons d'abord les mariages, nous trouvons que leur nombre varie ainsi qu'il suit pour un même nombre d'habitants :

Mariages pour 100 habitants.

Hongrie	1.08	Suisse	0.82
Empire russe	1.00	Italie.	0.79
Empire d'Allemagne	0.97	Norvège	0.78
Autriche	0.90	Belgique	0.76
France	0.88	Écosse	0.76
Angleterre et Galles	0.86	Suède	0.74
Danemark.	0.85	Grèce	0.68
Pays-Bas.	0.83	Roumanie.	0.66
Finlande	0.83	Irlande.	0.47

A population égale, c'est la Hongrie, et après elle la Russie et l'Allemagne qui comptent le plus de mariages; viennent ensuite, à un rang encore fort élevé, l'Autriche et la France; mais on remarquera combien il y a peu de mariages en Grèce, en Roumanie et surtout en Irlande. C'est ce fait, disons-le en passant, qui explique le rang éloigné que ce dernier pays occupe dans l'ordre de la fécondité générale, bien que les mariages y soient extrêmement féconds.

Comme le nombre des mariages dépend essentiellement de la population *mariable*, leur fréquence sera plus exactement mesurée en rapportant les mariages annuels aux hommes non mariés de 18 à 60 ans, âges en deçà et au delà desquels les unions sont fort rares.

Voici le classement, à ce nouveau point de vue, de quelques-uns des États que nous venons d'énumérer :

Mariages pour 100 mariables.

Allemagne	9.8	Danemark	7.7
Angleterre et Galles	9.0	Suisse	7.5
Écosse	8.8	Norvège	6.6
Belgique	8.0	Italie	6.5
France	7.9	Suède	6.3
Pays-Bas	7.9	Irlande	4.2

Ce classement est, comme on le voit, bien plus régulier que le précédent. Après l'Allemagne, où l'on se marie le plus, viennent la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas. On se marie relativement peu dans les pays scandinaves, mais nulle part on ne se marie moins qu'en Irlande. Quelques statisticiens ont voulu chercher une explication à ce fait anormal, qu'ils attribuent au grand nombre d'Irlandaises nubiles qui quittent leur pays pour aller s'établir comme servantes dans les autres parties de l'empire britannique.

En ce qui concerne les naissances, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à notre précédent article sur la *Fécondité des populations*, dans lequel nous croyons avoir réussi à démontrer que les différences que présente la fécondité des diverses nations ne dépendent pas du nombre des femmes en âge de conception, qui est, toutes proportions gardées, le même partout; elles sont dues aux inégalités qui existent dans le nombre respectif des femmes mariées et des femmes non mariées, et à celles qu'on constate dans la fécondité propre à chacune de ces catégories.—Nous rappellerons seulement que, pour la fécondité générale, la Russie et l'Allemagne sont au sommet de l'échelle, tandis que l'Irlande et la France sont tout à fait au dernier rang.

Un simple coup d'œil jeté sur le tableau que nous analysons montre que la plus grande masse des enfants provient des unions légitimes; mais il convient pourtant de tenir compte des *enfants naturels*. Si, faisant abstraction de la fécondité relative des divers États, l'on rapproche les enfants naturels du total des naissances, on obtient les rapports ci-dessous, que nous avons rangés d'après leur ordre décroissant :

Enfants naturels pour 100 naissances.

Autriche	12.03	Belgique	7.02
Suède	10.74	Hongrie	6.49
Danemark	10.39	Angleterre et Galles	5.11
Écosse	8.87	Suisse	4.76
Allemagne	8.75	Roumanie	3.43
Norvège	8.72	Pays-Bas	3.41
Finlande	7.94	Russie	3.31
France	7.21	Irlande	2.36
Italie	7.07	Grèce	1.48

C'est donc en Autriche qu'on compte la plus forte proportion de ces enfants; viennent ensuite les États scandinaves et l'Allemagne; enfin, les autres pays, y compris la France, sont au-dessous de la moyenne.

Quant à l'empire allemand, les États qui le composent présentent à cet égard de notables différences.

Enfants naturels par 100 naissances.

Bavière	13.42
Saxe	13.27
Wurtemberg	9.11
Alsace-Lorraine	7.42
Prusse	7.29

La Bavière occupe donc toujours le premier rang; toutefois, par suite d'une législation plus favorable aux mariages, la proportion des enfants naturels y a considérablement diminué depuis quelques années; ce rapport était, en effet, avant la guerre, d'environ 22, et il avait atteint, à une certaine époque, jusqu'à 30 p. 100.

Dans le tableau général les mort-nés ne sont compris ni aux naissances ni aux décès, ils forment une catégorie à part. Si on laisse de côté les États où l'on ne prend pas soin de les relever, on trouve que le rapport de ces enfants aux conceptions totales (naissances, y compris les mort-nés) varie assez notablement suivant les pays.

Mort-nés pour 100 conceptions.

Pays-Bas	5.2	Danemark	2.3
Suisse	4.6	Suède	3.2
France	4.4	Finlande	2.9
Belgique	4.3	Italie	2.8
Allemagne	4.0	Roumanie	2.5
Norvège	3.4	Autriche	2.3

On en conclut que les mort-nés, dont le nombre relatif est à son maximum en Hollande, sont fort rares dans les pays méridionaux.

Un des faits curieux de la statistique des mouvements de la population est la prédominance que l'on remarque partout de l'élément masculin dans les naissances. On va voir que cette prédominance des garçons est très-élevée dans certains États.

Garçons par 100 filles.

Roumanie	111.5	Hongrie	105.5
Grèce	108.2	Suède	105.4
Italie	106.5	Pays-Bas	105.2
Autriche	106.4	Danemark	105.1
Irlande	105.8	France	105.0
Écosse	105.6	Suisse	104.9
Norvège	105.6	Belgique	104.8
Finlande	105.6	Russie	104.8
Allemagne	105.5	Angleterre	104.0

Ce tableau fait ressortir combien est grand l'excédant des garçons dans les États méridionaux, et combien, au contraire, cet excédant est faible en Belgique, en Russie et surtout en Angleterre. — Ici il n'est question que des naissances d'enfants vivants. Dans les mort-nés, la prépondérance masculine s'élève jusqu'à 130 et 140 p. 100.

On s'est contenté, dans le document sommaire que nous analysons, de fournir le nombre total des décès; nous devons donc nous borner à classer les divers États suivant l'ordre général de leur mortalité.

Décès par 100 habitants.

Hongrie	4.83	Finlande	2.27
Russie	3.41	France	2.24
Autriche	3.29	Belgique	2.20
Italie	3.04	Angleterre	2.19
Allemagne	2.77	Danemark	2.09
Roumanie	2.77	Grèce	2.07
Pays-Bas	2.44	Norvège	1.87
Suisse	2.37	Suède	1.84
Écosse	2.29	Irlande	1.84

